



Motion de la CPU

Sur proposition de la Commission des questions de Santé

Financement des formations paramédicales, internes aux universités :

orthophonie, radio-prothèse, orthoptie

La Conférence des Présidents d'Université demande l'ouverture de négociations avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche sur le financement des formations paramédicales internes aux universités, telles que celles qui relèvent des écoles d'orthophonie. En effet, ces écoles internes aux universités (UFR de Médecine) sont financées en grande partie par des droits de concours d'accès et des redevances particulières en complément des droits d'inscription mises en place sur la base des délibérations des C.A. des universités concernées ; un règlement ministériel pourrait renforcer la validité juridique de ces ressources propres. La Conférence, dans l'immédiat, demande le maintien des droits de concours d'accès, en l'absence de financement spécifique de l'Etat pour ces formations paramédicales.